

Initiatives ministérielles

m'attends pas à ce que le député lise celui-ci. S'il lisait ce livre rouge très attentivement, il trouverait les affirmations que je veux lui citer, car je sais qu'il va participer au débat sur la sécurité sociale. Je suis persuadé qu'il ne voudrait pas mal informer les Canadiens.

En ce qui concerne l'engagement pris dans le livre rouge, j'invite mon collègue à lire la page 14 où l'on dit:

Nous adopterons une batterie de mesures pour redresser l'emploi et encourager l'expansion économique.

À la page 19, on ajoute:

Nous avons pour but d'aider à la réinsertion économique et sociale des assistés sociaux aptes au travail.

À la page 19 toujours et à la page 20, on déclare:

Un gouvernement libéral coopérera donc avec toutes les provinces qui innoveront dans le cadre des mécanismes de financement, comme le régime d'assistance publique, en adoptant des formules plus volontaristes.

Il y a d'autres pages qui portent sur les questions abordées dans le cadre du réexamen de notre système de sécurité sociale. Le député devrait prendre le temps de lire le livre rouge et le livre vert et de dire en toute honnêteté aux Canadiens où le Parti réformiste va effectuer des compressions de 15 milliards de dollars.

M. Solberg: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa série de questions. Il a abordé un certain nombre de points, mais parlons d'abord de ce projet de loi. Je félicite le gouvernement s'il veut vraiment améliorer les services. C'est fort souhaitable évidemment.

Toutefois, comme l'a fait remarquer la députée de Calgary-Nord, une telle mesure équivaut à polir l'auto, alors que la transmission est en train de lâcher. En fait, parmi les grandes questions que le pays doit résoudre maintenant, l'une des principales est sans doute la réforme des programmes sociaux. Inutile donc de discuter de la pertinence de répondre plus rapidement au téléphone. Il est évident que ce serait une bonne chose. Nous savons tous qu'il est important d'accélérer les services aux aînés. Nous le comprenons fort bien.

Pour ce qui est du livre rouge, des citations de vagues références à certaines discussions sur la réforme des programmes sociaux ou des aspects secondaires de celle-ci ne signifient pas que, dans ce livre, le gouvernement se soit engagé de quelque façon que ce soit à s'attaquer sérieusement au problème.

Le gouvernement a tenté de minimiser l'importance de la question durant la campagne électorale. Il a minimisé aussi l'importance de la dette à un point tel qu'il vient tout juste de réaliser, un an après le début de son mandat, l'ampleur véritable de la dette du pays. Et il ne l'a pas fait de son propre chef, mais plutôt parce que les investisseurs internationaux lui ont fait savoir qu'il devait mieux gérer ses finances, car, autrement, ils iraient investir ailleurs. C'est aussi simple que cela. Cette prise de conscience n'est pas le fait d'un gouvernement qui aurait prévu la situation, formé un groupe de travail et décidé de consulter les Canadiens.

Malgré tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, s'il avait lu le plan zéro et trois dont nous avons distribué des millions d'exemplaires durant la campagne électorale, il aurait constaté qu'on y proposait des éléments de réforme des program-

mes sociaux. Tout cela est maintenant d'ordre public. En fait, au printemps, nous avons remis au ministre des Finances une liste de compressions totalisant 20 milliards de dollars et nous proposons au gouvernement de l'utiliser dans sa lutte contre le déficit et la dette. J'offre donc cette liste au secrétaire parlementaire.

• (1200)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député au sujet de l'aspect humain du projet de loi.

À la lecture de l'amendement qu'on a proposé, on se rend compte que, finalement, il n'y a pas une très grande protection pour les gens qui seront couverts par la loi face à des sollicitations indues qu'il pourrait y avoir. Par exemple, en matière de publicité, une personne qui divulguerait des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées, à des fins de sollicitations commerciales, de télémarketing, de telles choses, ne serait pas passible de poursuites dans le sens du Code criminel. Donc, on voit tout le champ d'action qui s'ouvre à des gens qui voudraient profiter d'une clientèle qui serait peut-être plus sensible, plus sujette à ce type d'approche.

J'aimerais savoir du député s'il n'a pas un peu peur que se produise, suite à l'adoption de cette loi, ce qu'on retrouve avec la Loi sur l'assurance-chômage, en ce qui concerne l'assurabilité des gens, notamment lorsqu'il y a des liens de parenté entre les gens qui travaillent pour la même compagnie, où il y a comme un genre de harcèlement qui se fait par Revenu Canada? Ce sont des situations où il est très justifié de faire des études et des enquêtes, alors qu'à d'autres places, ce l'est moins. Mais ce qui est certain, c'est que ça prend toujours beaucoup de temps.

J'aimerais savoir si mon collègue ne croit pas que la loi, telle que rédigée, représente un danger que ne se reproduise, pour les personnes âgées, la réalité qu'on fait vivre aux gens qui sont bénéficiaires d'assurance-chômage et qui sont en situation difficile? Deuxièmement, il y a l'aspect que je soulevais, à savoir si cela ne va pas soumettre les personnes âgées à une batterie de sollicitations, parce que des gens pourraient avoir des intérêts financiers à divulguer les listes de personnes qui sont touchées par la loi.

[Traduction]

M. Solberg: Monsieur le Président, je voudrais m'excuser auprès du député parce que j'ai manqué la première partie de son intervention. Je sais toutefois qu'il a traité longuement de la question de la confidentialité et il va de soi, quant à moi, qu'il s'agit là d'un aspect très important.

Chose sûre, il y a bien longtemps que notre pays essaie de protéger les documents confidentiels de nature personnelle. Je veux insister sur les problèmes qui peuvent se poser quand ce genre de situation nous échappe. Si ma mémoire est bonne, ici même, en Ontario, une ministre provinciale a dû démissionner pour cette raison. Il ne fait aucun doute que nous devons être très prudents à cet égard et, dans ce domaine, le député en sait beaucoup plus que moi. Je vais donc en rester là.

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler aux députés que la Chambre est saisie ici d'un projet de loi précis, le C-54. C'est la raison pour